



Wallonie



Service public
de Wallonie

**DIRECTION GÉNÉRALE
OPÉRATIONNELLE DE LA FISCALITÉ**

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
5100 Namur (Jambes)
Fax : 081 330 201
Email : exoneration.fiscalite.vehicule@spw.wallonie.be

DOCUMENT ORIGINAL À NOUS RETOURNER
DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU SERVICE EN
CHARGE DES **EXEMPTIONS « VEHICULE »**
(V20140201 - IG4 - TC - EXONERATION VEHICULE)

**Demande d'exemption,
sur la base de l'article 5 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.**

Par (identité et adresse complètes telles qu'elles figurent au certificat d'immatriculation) :

.....
N° registre national :
N° de téléphone :N° de GSM :
Pour le véhicule (genre, marque, modèle) :
Immatriculé le
Sous le n° de plaqueet le n° de châssis.....

Ce véhicule est – n'est pas ¹ équipé d'une installation L.P.G. (gaz).

Ledit véhicule est affecté **exclusivement** ² :

- à un service public ((*) copie du certificat d'immatriculation)
- à un service de taxis ((*) copies des certificats d'immatriculation du véhicule taxi et du véhicule utilisé pour usage privé, autorisation d'exploitation, plaquette d'identification ou copie de l'enquête publique)
- à la location avec chauffeur ou un service de taxi collectif ((*) copie du certificat d'immatriculation, autorisation du Service public de Wallonie, photo du véhicule et copie de tout document prouvant la durée et la portée de la location)
- à l'usage d'ambulance ou véhicule de service d'aide médicale urgente ((*) copie du certificat d'immatriculation)
- à un service spécialisé au transport de personnes voiturées ou à mobilité réduite ((*) copie du certificat d'immatriculation + autorisation de l'AWIPH ou de tout autre organisme compétent)

Je joins à la présente les justifications nécessaires et je m'engage à utiliser le véhicule prédécrit **exclusivement** dans les conditions prévues par la loi.

Date et signature :

<http://www.spw.wallonie.be>
N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

¹ Biffer la mention inutile.

² Marquer d'une croix la case qui correspond à votre cas.

(*) Annexe(s) à joindre à cette demande.



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ**

Avenue Gouverneur Bovesse, 29, 5100 NAMUR (Jambes) • Tél. : 081 330 211 • Fax : 081 330 201